

REUNION DE CONSEIL DU 03 juillet 2020

Convocation du 29 juin 2020

Etaient présents : Ph. Salmon, C Muller, JM Chapelet, S. Gobancé, JM. Brelet, V. Bleuzé, L. Carlac, A. Eliez, S. Gaillot, A. Gérard, B. Randour.

Etaient excusés : F. Nazé, J. Olejnik, M. Marlette, S. Jourdain,

Pouvoirs (4) : F. Nazé à S. Gaillot, S. Jourdain à Ph. Salmon, M. Marlette à C. Muller et J. Olejnik à JM. Brelet

Laura CARLAC est désignée secrétaire de séance.

Émargement du livre

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance de ce jour à 19H00.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 18 juin 2020.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et signent ce compte rendu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. L'ensemble des membres présents acceptent.

Ordre du Jour

COMMUNE

- Délibération 3944 : Élection des délégués communaux du SIEM
- Délibération 3945 : Élection des délégués communaux du Syndicat des Eaux de Fismes
- Délibération 3946 : Élection des délégués communaux du Syndicat de l'Ardre
- Délibération 3947 : Élection des délégués communaux du Syndicat des transports scolaires
- Délibération 3948: Élection des délégués communaux des diverses Associations Foncières autour du territoire de Crugny
- Délibération 3949 : Nomination d'un régisseur suppléant pour la bibliothèque
- Délibération 3950 : Élection du délégué élu et du délégué agent auprès du CNAS
- Délibération 3951 : Adhésion au contrat d'assurance statuaire CNP Assurance des agents IRCANTEC

Délibération n° 3944 : Élection des délégués communaux du SIEM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral portant création du SIEM

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la Commune auprès du SIEM,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Délégué Titulaire = Le candidat est : OLEJNIK Joël

Délégué suppléant = Le candidat est : SALMON Philippe

Tous élus par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention.

Délibération n° 3945 : Élection des délégués communaux du Syndicat des Eaux de Fismes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté Préfectoral portant création du Syndicat des Eaux de Fismes,
Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat des Eaux de Fismes,
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués titulaires,

1^{er} Délégué Titulaire = Le candidat est : CHAPELET Jean-Marc

2^{ème} Délégué Titulaire = Le candidat est : SALMON Philippe

Tous élus par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention.

Délibération n° 3946 : Élection des délégués communaux du Syndicat de l'Ardre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté Préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de l'Ardre,
Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de l'Ardre,
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués titulaires,

Délégué Titulaire = Le candidat est : MARLETTE Michaël

Délégué suppléant = Le candidat est : BRELET Jean-Marie

Tous élus par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention.

Délibération n° 3947 : Élection des délégués communaux du Syndicat des transports scolaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté Préfectoral portant création du Syndicat des Transports Scolaires,
Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat des Transports Scolaires,
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués titulaires,

Déléguée Titulaire = La candidate est : GOBANCÉ Sabine

Déléguée suppléant = La candidate est : BLEUZÉ Véronique

Toutes élues par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention.

Délibération n° 3948 : Élection des délégués communaux des diverses Associations Foncières autour du territoire de Crugny

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Association Foncière de Crugny, Hourges, Brouillet, Courville, Unchair et Serzy-et-Prin.

Délégué Titulaire = Le candidat est : SALMON Philippe

Elu par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention.

Délibération n° 3949 : Nomination d'un régisseur suppléant pour la bibliothèque

Monsieur le Maire indique la nécessité de prendre une délibération pour nommer un régisseur Suppléant de la Commune en ce qui concerne les recettes de la bibliothèque.

Madame Martine MANCHERON étant l'actuelle titulaire.

Monsieur le Maire propose de nommer Jean-Pierre SEGUI.

Elu par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention.

Délibération n° 3950 : Élection du délégué élu et du délégué agent auprès du CNAS

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation de deux délégués auprès du Centre National de l'Action Sociale (C.N.A.S.), 1 délégué élu et 1 délégué agent.

Déléguée « élu » = la candidate est : MULLER Catherine

Déléguée « agent » = La candidate est : MANCHERON Martine

Toutes élues par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention.

Délibération n° 3951 : Adhésion au contrat d'assurance statuaire CNP Assurance

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de souscrire un contrat d'assurance statuaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstentions

DÉCIDE : d'adhérer au contrat d'assurance statuaire CNP Assurance pour les agents IRCANTEC.

Informations diverses de Monsieur le Maire :

Les chicanes ont été posées sur la passerelle, quid du passage d'une poussette.

Un devis a été demandé concernant une panne sur le moteur des cloches (le glas) de l'Eglise.

Conseil d'école de l'Ardre : Un bilan positif sur l'année 2019-2020 malgré le COVID-19.

- Une baisse d'effectifs (133 élèves à 120 désormais).
- Départ et remplacement d'une institutrice.
- Tous les travaux et commande de matériels sont validés par la communauté urbaine du Grand Reims.
- Remerciement général à l'ensemble du personnel et des personnes ayant géré la crise du COVID-19.

Une demande de remplacement d'une plaque France Télécom est en cours.

Une commande d'enrobé à froid a été passée pour boucher quelques trous dans la chaussée du village.

Une demande a été faite au département concernant le bas-côté de la route menant à Courville.

Les travaux sur la route Hourges/Unchair reprendront après les vendanges, courant septembre.

Le PLU de la commune a été validé à l'unanimité par le département. Une demande d'enquête publique a été lancée.

De nouvelles jardinières vont être installées.

Deux panneaux de signalisation endommagés ont été recommandés.

Séance levée à 20 h 10.

Ph. SALMON

C. MULLER

M. MARLETTE

Joël OLEJNIK

V. BLEUZÉ

F.F NAZÉ

S. GOBANCÉ

L. CARLAC

J.M. CHAPELET

A. ELIEZ

S. GAILLOT

A.GERARD

B. RANDOUR

S. JOURDAIN

J.M. BRELET

